

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION D'ETUDE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES

CREA EST DU QUEBEC

NOVEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE L'ORGANISME CREA	P.	1
OBJECTIF D'ACCESSIBILITE	P.	1
LA FORMATION COMME SUPPORT AU DEVELOPPEMENT REGIONAL	P.	2
DEUX THEMES, UNE SEULE REALITE: L'ADULTE ET SON MILIEU	P.	2
DOSSIERS DE CONCERTATION	P.	3
L'ACCESSIBILITE DES ADULTES DE L'EST DU QUEBEC AUX SERVICES D'EDUCATION <u>DE NIVEAU COLLEGIAL</u>	<u>P.</u>	<u>3</u>
<u>L'INDIVIDU ET LA COLLECTIVITE</u>	<u>P.</u>	<u>4</u>
INDEXATION REGIONALE DES NORMES PROVINCIALES DE FINANCEMENT	P.	4
DES MESURES INCITATIVES ET COMPENSATOIRES POUR LES ADULTES	P.	5
ATTITUDES ET ATTENTES D'UNE COLLECTIVITE REGIONALE VIS-A-VIS DES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU COLLEGIAL	P.	5
ELARGISSEMENT ET INTENSIFICATION DE LA CONCERTATION	P.	7
DOSSIERS FEMMES	P.	7

UN CODE D'ETHIQUE	P. 8
CONCERTATION INTER-NIVEAUX	P. 8
UNE POLITIQUE QUI APPUIE LA DECENTRALISATION ET QUI CONFIRME LA PLACE DES SEA DANS LES CEGEPS	P. 9
LE DEVELOPPEMENT REGIONAL	P. 10
LA FORMATION COMME SUPPORT AU DEVELOPPEMENT REGIONAL - UNE ACTION CONCERTEE	P. 10
RECOMMANDATIONS	P. 12

INTRODUCTION.

Présentation de
l'organisme
CREA

Le Conseil régional de l'éducation des adultes est un organisme volontaire de concertation qui regroupe les Services d'éducation des adultes des cinq cégeps de l'Est du Québec, soit de La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et de la Gaspésie. Cette concertation régionale spécifique au niveau collégial existe depuis le mois de mars 1977, suite à une suspension provisoire de la concertation inter-niveaux qui vivotait depuis sa mise en place en septembre 1975. Le Conseil régional est né d'une prise de conscience de la situation particulière de l'Est du Québec et d'un besoin d'établir une solidarité entre les différents services afin de rendre de meilleurs services à la population adulte de notre région. En plus d'être un lieu privilégié de mise en commun, d'échange d'informations formelles et informelles, de perfectionnement personnel la concertation est devenue aussi un lieu de travail en commun sur certains dossiers particuliers et de coordination d'activités.

Un objectif
d'accessibilité

La concertation poursuit un objectif d'accessibilité qui s'articule en deux volets: les adultes et les cégeps. L'on peut donc formuler l'objectif de la façon suivante: rendre accessible à l'ensemble de la population adulte du territoire l'ensemble des ressources éducatives et des compétences des cinq cégeps dans une optique d'économie des ressources et de saine gestion; et rendre accessible à chaque collège, lorsque possible, les compétences développées

par un cégep. Le thème de l'accessibilité nous préoccupe donc particulièrement.

La formation comme support au développement régional.

Un deuxième point de convergence qui cimente la concertation des cégeps de l'Est du Québec se situe au niveau de la formation comme support au développement régional. Cette orientation préoccupe de plus en plus les services d'éducation des adultes, fait l'objet d'une attention particulière et s'inscrit dans une pensée d'interrelation entre le cégep et son milieu. Ce souci d'appartenance régionale est particulièrement marqué et vivace dans l'Est du Québec.

Deux thèmes, une seule réalité: l'adulte et son milieu.

Ce sont là les deux thèmes - l'accessibilité et la formation comme support au développement régional - que nous aborderons par une brève présentation du Conseil régional de l'éducation des adultes de l'Est du Québec, à partir des activités actuelles et des grands dossiers de développement. A la lecture de notre mémoire l'on se rendra rapidement compte que, même si nous présentons ces deux thèmes séparément, effectivement ils se recourent fréquemment, puisque en définitive, l'accessibilité veut faciliter à la fois le développement de l'individu et le développement régional. A notre sens il ne doit pas exister de dichotomie entre ces deux pôles, entre l'individu et le collectif.

Evolution des dossiers

Dossiers de concertation

L'accessibilité des adultes de L'Est du Québec aux services d'éducation de niveau collégial

Notre préoccupation sur l'accessibilité s'est en 1978 articulée dans un dossier sur L'accessibilité des adultes de l'Est du Québec aux services d'éducation de niveau collégial.¹ Ce dossier fut présenté au comité d'organisation et de développement de l'enseignement post-obligatoire (Codep) après avoir reçu l'appui du conseil d'administration de chaque cégep de la région. Il est donc le résultat d'une concertation évidente et unanime. Dans un premier temps ce dossier présente les caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et culturelles du territoire de l'Est du Québec. Par la suite nous énumérons quelques obstacles et contraintes à l'accessibilité des adultes à l'éducation "qui limitent le développement régional auquel les cégeps participent selon leur champ d'activités, depuis déjà dix ans."² Un point majeur de cette démarche consiste en la reconnaissance officielle par les conseils d'administration des cinq cégeps des deux pôles de la mission éducative des SEA. En effet, dans ce même dossier les cégeps affirment que "ces services ont comme objectif premier de dispenser aux adultes la formation de niveau collégial, de rendre accessible la scolarisation."³ Ils

¹L'accessibilité des adultes de l'Est du Québec aux services d'éducation de niveau collégial, Avril 1978, 15 pages.

²Ibid, p. 1

³Ibid, p. 7

reconnaissent aussi que...

Deux pôles:
L'individu et
la collectivité.

Le développement régional est pour nous un but très important qui ne peut pas être atteint que par la scolarisation des adultes. Nous prétendons que les cégeps de l'Est ne peuvent plus être exclusivement des dispensateurs de cours crédités pour adultes. La scolarisation demeure certes un objectif fondamental mais n'est pas le seul. La formation d'individus qui veulent se donner des instruments plus efficaces de développement de la collectivité doit devenir un des objectifs éducatifs du cégep. Le développement de l'autonomie de l'individu et le développement de l'autonomie de la collectivité sont les deux pôles qui doivent nous guider.¹

On le constate dès le premier dossier mené en concertation l'accessibilité aux ressources éducatives de niveau collégial n'est pas dissociable du développement régional.

Indexation régionale des normes provinciales de financement

Dans un deuxième temps, la concertation des cinq S.E.A. a développé un autre dossier qui s'inscrit en continuité avec le précédent. Ce dossier tout en réclamant un pouvoir d'achat de services éducatifs équivalent pour les citoyens de l'Est du Québec à celui des citoyens des grands centres urbains démontre à notre point de vue "que les besoins financiers concernant les services d'éducation des adultes des cégeps sont plus grands dans notre région qu'ailleurs au Québec."² Ce dossier propose

¹Ibid, p. 7

²Pour une plus grande accessibilité aux services de l'éducation des adultes des Cégeps de l'Est du Québec, p. 2

aussi un mode de calcul "d'indexation régionale" qui tiendrait compte de plusieurs facteurs. Car conscients des obstacles géographiques et démographiques à l'accessibilité des adultes aux ressources éducatives de niveau collégial, les SEA se doivent de se rapprocher de la population adulte. Par contre, les modes actuels d'allocation des ressources au niveau collégial ne tiennent pas compte des particularités géodémographiques d'une région telle que l'Est du Québec.

Des mesures incitatives et compensatoires pour les adultes. Aussi dans un contexte d'égalité sociale il y aurait lieu qu'une politique d'éducation des adultes préconise l'indexation régionale des normes provinciales de financement de l'éducation des adultes. Il y aurait lieu aussi que cette même politique propose des mesures incitatives et compensatoires qui seraient applicables aux adultes situés en région défavorisée afin de leur accorder un pouvoir équivalent d'achat ou d'utilisation des services éducatifs mis à la disposition des contribuables des grands centres urbains.

Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des services d'éducation des adultes de niveau collégial. Les cinq SEA des Cégeps de l'Est du Québec se sont en plus préoccupés de connaître les attitudes et attentes de la population régionale vis-à-vis de leurs services. Pour ce faire, ils ont mené une vaste enquête auprès des adultes du territoire, auprès des personnes morales, c'est-à-dire des industries, entreprises, organismes et associations et auprès des utilisateurs des SEA des cégeps. Il n'est pas de notre propos de résumer ici le volumineux rapport qui traite

des données fournies par 1230 adultes non-utilisateurs, par 375 personnes morales et 1640 utilisateurs qui ont répondu aux questionnaires. Pour nous ce dossier nous indique des pistes de développement, des actions à entreprendre en concertation et des obstacles qui empêchent les adultes d'utiliser les services d'éducation des adultes des cégeps. Les adultes, entre autres données, confirment que la distance entre leur lieu de résidence et l'endroit où les activités de formation sont diffusées est un obstacle important. Ils nous incitent à décentraliser vers les différents villes et villages les services à leur rendre. Ils relativisent la place des cégeps dans leurs intentions de formation. Et les utilisateurs confirment que "le SEA est conçu comme essentiellement centré sur la sphère de vie de travail"¹, que la formation professionnelle récupère le temps de loisir du travailleur et que la formation est orientée vers le travailleur mais au service de l'industrie.² Cette constatation correspond bien à la situation d'auto-financement des SEA et des priorités gouvernementales de formation professionnelle.

Ecart important entre les objectifs poursuivis et la réalité.	Il reste donc beaucoup à faire dans notre région en particulier pour que l'éducation des adultes s'inscrive dans une approche d'éducation permanente où l'ensemble de la personne est pris en
---	---

¹ Léo Huppé, Attitudes et attentes d'une collectivité régionale vis-à-vis des services d'éducation des adultes de niveau collégial, Rapport synthèse, p. 63

² Ibid, p. 59

considération, où la formation tient compte des différentes fonctions de l'individu. Il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement de l'autonomie de l'individu et de développement de l'autonomie de la collectivité.

Elargissement et intensification de la concertation.

P.M.E., garderies, bénévoles, auxiliaires familiales... dossiers femmes

Etant conscients du travail à accomplir et de leurs limites les Services d'éducation des adultes ont entrepris de se concerter entre eux il y a déjà quelques années et se sont donnés comme mandat d'élargir et d'intensifier cette concertation sur plusieurs dossiers dans l'optique d'un meilleur service à rendre à l'adulte et ce dans un contexte d'économie des ressources. Ainsi la formation en gestion des propriétaires, étaires et dirigeants d'entreprises est menée en concertation par l'ensemble des cinq cégeps. De ce fait ce plan de formation est dispensé dans une trentaine de centres du territoire. Les plans de formation des personnes désignées par le ministère de la Justice pour l'application de la loi de la protection de la jeunesse sont dispensés aussi en concertation. Cette concertation se répand de plus en plus et les services d'éducation des adultes sont amenés à coopérer de plus en plus fréquemment. Ainsi au cours de cette année certains autres dossiers retiendront l'attention conjointement de deux ou trois collèges, tels la formation en informatique comme support à la gestion des PME, la formation pour travailler en garderie - populaire, en milieu familial ou en milieu scolaire -, la formation de bénévoles, la formation d'auxiliaires familiales. L'aspect communautaire de

la formation prend de plus en plus de place dans la concertation des cinq cégeps. Enfin mentionnons que le dossier "femmes", comme dans plusieurs cégeps, se développe largement, fera l'objet de concertation afin d'éviter la répétition d'erreurs et est décentralisé dans plusieurs villes et villages. Les SEA rejoignent de plus en plus les gens dans leur milieu.

Un code d'éthique

La concertation nous a amenés aussi à élaborer un code d'éthique, qui devra être entériné au cours de la prochaine année par les conseils d'administration des cégeps. Ce code d'éthique, applicable à l'éducation des adultes et aux cégeps entre eux, repose sur la volonté d'implantation et d'appartenance d'un cégep dans son milieu en se consacrant aux adultes et aux collectivités d'un territoire déterminé. Ce code d'éthique prévoira aussi des mécanismes d'échange et de support mutuels des SEA.

Concertation inter-niveaux

Les SEA des cégeps de l'Est du Québec en sont donc à l'étape de consolidation de la concertation entre eux étant sortis de la situation insécurisante de l'auto-financement. Avec la pratique les SEA sont amenés à travailler avec les autres intervenants scolaires pour le moins. Ainsi, un dossier sur la formation pour les travailleurs dans le domaine du tourisme fait l'objet d'une concertation inter-niveaux et inter-ministères. D'autres dossiers sont aussi menés en concertation inter-niveau tel qu'une recherche-action qui porte sur la formation comme support au développement régional, tel que le développement de l'industrie de la tourbe et

la formation pertinente... De plus, des ententes de services existent déjà avec des commissions scolaires et d'autres seront négociées sous peu afin d'offrir des services conjoints aux adultes d'un même milieu.

Une politique qui appuie la décentralisation et qui confirme la place des SEA dans les cégeps. Aussi les SEA des cégeps de l'Est du Québec font donc des efforts sérieux de concertation intra-niveau et inter-niveaux et des efforts de décentralisation des services à rendre à la population adulte dans un souci d'accessibilité et d'égalité sociale. Ce sont là des moyens pour parvenir à une plus grande qualité de vie individuelle et collective. Il faudra cependant que la politique d'éducation des adultes à mettre en place propose des appuis concrets à ces efforts que les services ne pourront plus supporter seuls encore longtemps. Car, à l'intérieur même des cégeps les SEA sont laissés souvent à eux-mêmes et remis en cause continuellement, particulièrement s'ils ont le malheur d'être déficitaires. Et généralement, lorsque le ministère et les administrations locales se préoccupent de l'éducation des adultes, c'est pour mieux l'encadrer dans des règles bureaucratiques de plus en plus présentes, exigeantes et restrictives. Aussi, l'on est en droit de s'attendre à ce qu'une politique d'éducation des adultes appuie ces orientations et confirme l'existence des SEA dans les cégeps, compte tenu d'un contexte d'éducation permanente qui reconnaît explicitement la complémentarité des services à rendre aux adultes et aux collectivités par différents intervenants.

Le développement
régional

Enfin, en terminant nous aimerions revenir un peu plus explicitement sur la formation comme support au développement régional. Au début les activités des SEA étaient presque exclusivement centrées sur le développement individuel. Encore aujourd'hui nous gardons cette préoccupation de l'épanouissement individuel. Mais avec le temps, compte tenu du contexte régional et des suites plus ou moins heureuses du BAEQ s'est développée lentement cette préoccupation du développement régional versus la formation. Le développement peut être entendu au sens de "la volonté d'une collectivité de prendre en main son milieu, d'intervenir sur son devenir et sur toutes ses étapes, d'agir dans les mécanismes sociaux, politiques et économiques qui en conditionnent le plein épanouissement". Aussi pour nous le développement régional dépasse la simple relance économique, qui en est certes un élément important, mais pas le seul et qui ne doit pas se faire au détriment des autres aspects de la collectivité. Certains SEA se sont impliqués plus rapidement que d'autres et mènent déjà depuis quelques années des activités de formation qui rejoignent cette orientation. Cependant, actuellement cette orientation fait consensus au niveau des SEA des cégeps de l'Est du Québec et rejoint aussi des SEA de commissions scolaires du territoire. Aussi nous voudrions attirer l'attention de la commission sur la formation comme support au développement régional dans une perspective d'autonomie des collectivités. Et une politique d'éducation des adultes cohérente devrait à notre sens sensibiliser davantage à toute la

La formation
comme support au
développement
régional - une
action concertée

problématique du développement régional afin d'inciter les différents intervenants, scolaires et non-scolaires, à intervenir d'une manière appropriée et valable. Une telle politique devrait aussi manifester "une volonté de développer, aux différents paliers de formation et dans les divers organismes concernés, une stratégie la plus efficace possible d'implication et de concertation avec le milieu et avec l'éventail des groupes et collectivités déjà engagés dans le développement ou qui cherchent les moyens de s'y impliquer." La poursuite de cette orientation fait ressortir encore davantage l'interrelation qui existe entre l'autonomie de l'individu et l'autonomie de la collectivité, entre les différents intervenants, entre les divers organismes et le milieu et fait ressortir la nécessité de concertation des différents intervenants. Elle inscrit la formation dans un contexte d'éducation permanente.

RECOMMANDATIONS

En résumé, une politique d'éducation des adultes, à notre point de vue devrait entre autres

- proposer une approche de l'éducation des adultes qui se situe dans un contexte d'éducation permanente où l'ensemble de la personne est pris en considération,

- sensibiliser à la problématique de formation comme support au développement régional dans une perspective d'autonomie des collectivités,

- développer une stratégie d'implication et de concertation avec les milieux des différents intervenants préoccupés du développement régional et de la formation,

- confirmer l'existence nécessaire des SEA dans les cégeps dans un contexte d'éducation permanente qui reconnaît explicitement la complémentarité des services à rendre aux adultes et aux collectivités par différents intervenants,

- appuyer concrètement les efforts de concertation intra-niveau et inter-niveaux en vue d'un service plus adéquat et de meilleure qualité à rendre aux adultes et aux collectivités,

- favoriser la décentralisation vers les adultes des services à leur rendre en les rapprochant de leur milieu de vie habituel.

- proposer des mesures incitatives et compensatoires pour les adultes dans un contexte d'égalité sociale afin que chaque citoyen où qu'il réside au

Québec ait un pouvoir d'achat équivalent de services éducatifs.

- mettre en place une mécanique d'indexation régionale des normes provinciales de financement de l'éducation des adultes afin de tenir compte des disparités régionales.